

## Validation de périodes

### Traitement des dossiers initiaux et demandes de pièces complémentaires

---

**Le dispositif de validation de périodes est en extinction. Il est très important, dans l'intérêt de vos agents, de retourner dans les plus brefs délais à la CNRACL, les dossiers de validation de périodes, même incomplets.**

Vous avez effectué des demandes de validation de périodes pour vos agents auprès de la CNRACL, mais **vous n'avez pas encore retourné le dossier initial complété ou les pièces complémentaires d'un dossier en cours.**

Il est essentiel pour vos agents que les dossiers de validation de périodes aboutissent. Cela leur **permettra** d'avoir un **compte individuel retraite à jour**, et à terme, de prendre une décision éclairée à l'approche de leur départ à la retraite.

#### **Vous n'arrivez pas à constituer l'intégralité du dossier ?**

Vous avez rempli les cadres du dossier initial, mais ne pouvez pas obtenir certaines pièces ? Vous n'arrivez pas à obtenir les pièces complémentaires demandées par la CNRACL malgré de nombreuses tentatives ?

Afin de vous faciliter la tâche, la CNRACL vous permet désormais de renvoyer un dossier initial incomplet ou le courrier de demandes de pièces complémentaires en indiquant **l'historique des actions** que vous avez menées.

#### **Vous rencontrez d'autres difficultés ?**

N'hésitez pas à contacter la CNRACL via [le formulaire de contact](#).

Vous pouvez retrouver la liste de vos dossiers initiaux ou en attente de pièces complémentaires en accédant à [votre compte sur la plateforme PEP'S](#).